

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C CÔTE DE BEAUPRÉ
VILLE SAINTE-ANNE-DE-BEAUPRÉ**

ASSEMBLÉE SPÉCIALE des membres du Conseil de la Ville de Sainte-Anne-de-Beaupré, tenue le 10 mars 2007 à 10h00 à l'hôtel de ville sous la présidence de Monsieur Jean-Luc Fortin, Maire. Pour former quorum sont présents les conseillers suivants :

Monsieur Rémi Drouin, Madame Caroline Nicole,
Monsieur Michel Lebel, Madame Nathalie Morin,
Monsieur Martin Dionne.

Madame Manon Trépanier, absence motivée.

ORDRE DU JOUR

- 1- Ouverture de la réunion ;
- 2- Adoption de l'ordre du jour;
- 3- Renonciation au délai de convocation;
- 4- Recours collectif;
- 5- Développement secteur ouest;
- 6- Période de questions;
- 7- Clôture de l'assemblée;
- 8- Levée de l'assemblée.

1-OUVERTURE DE LA RÉUNION

La session est ouverte par Monsieur Jean-Luc Fortin, Maire. Monsieur Claude Boissonnault agit à titre de secrétaire.

2- ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

RÉSOLUTION 5667-03-07

Il est proposé par Monsieur Martin Dionne, appuyé par Madame Caroline Nicole **QUE** l'ordre du jour soit et est adopté.

Adopté à l'unanimité

3- RENONCIATION AU DÉLAI DE CONVOCATION

Les membres du Conseil présents renoncent au délai d'avis de convocation sur proposition de Madame Nathalie Morin, appuyé par Monsieur Rémi Drouin.

Renoncé à l'unanimité

4- RECOURS COLLECTIF

RÉSOLUTION 5668-03-07

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre du recours collectif, Madame Huguette Chevalier a été nommée à titre de représentante de la Ville de Sainte-Anne-de-Beaupré;

CONSIDÉRANT QUE Madame Chevalier ne peut assister à toutes les audiences prévues;

CONSIDÉRANT QUE Monsieur le conseiller Michel Lebel est disposé à agir à titre de représentant de la Ville lorsque Madame Chevalier ne pourra le faire;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Martin Dionne, appuyé par Madame Nathalie Morin **QUE** ce Conseil nomme Monsieur Michel Lebel à titre de représentant de la Ville de Sainte-Anne-de-Beaupré durant les procédures relatives au recours collectif en l'absence de Madame Huguette Chevalier.

Adopté à l'unanimité

5- DÉVELOPPEMENT SECTEUR OUEST

RÉSOLUTION 5669-03-07

CONSIDÉRANT QUE *Investissements H & R inc.* désire débiter les travaux de développement résidentiel sur leur terrain du secteur ouest;

CONSIDÉRANT QUE pour effectuer les travaux de construction de rues, le promoteur, *Investissements H & R inc.*, doit céder à la Ville de Sainte-Anne-de-Beaupré l'emprise des rues;

CONSIDÉRA NT le protocole d'entente déjà signé entre la Ville et ledit promoteur;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Martin Dionne, appuyé par Madame Nathalie Morin que ce Conseil autorise Monsieur le Maire et Monsieur le directeur général, secrétaire-trésorier à signer pour et au nom de la Ville de Sainte-Anne-de-Beaupré l'acte notarié de cession des rues par *Investissements H & R inc.* à la Ville de Sainte-Anne-de-Beaupré.

Adopté à l'unanimité

6- PÉRIODE DE QUESTIONS

7- CLÔTURE DE L'ASSEMBLÉE

Les sujets étant épuisés, il est proposé de clore l'assemblée.

8- LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par Monsieur Rémi Drouin **QUE** l'assemblée soit levée ; il est 10h05.

.....
Jean-Luc Fortin, Maire

.....
Claude Boissonnault, secrétaire-trésorier adjoint